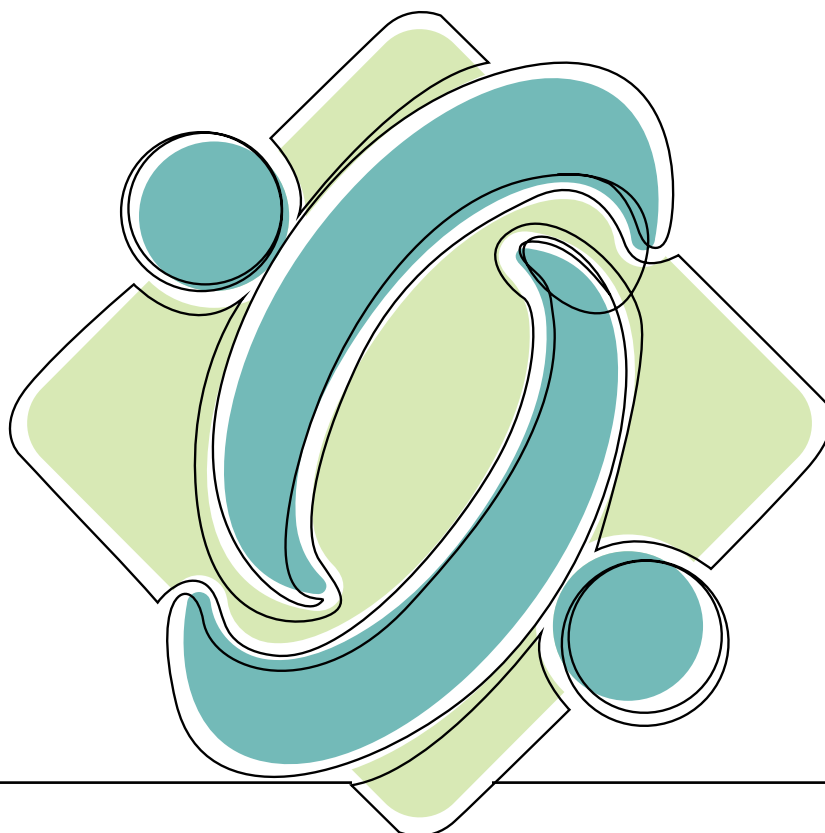




CONFIANCE DANS LES SOINS

TABLE DES MATIÈRES

- 1 RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE
- 2 RÔLE DE L'ORDRE
- 4 MESSAGE CONJOINT
- 6 COUP D'ŒIL SUR LES PERSONNES INSCRITES À L'ORDRE
- 9 LA CONFIANCE DANS LES SOINS : LA RESPONSABILITÉ, LA PROTECTION DU PUBLIC ET L'EXCELLENCE PROFESSIONNELLE
- 12 CONSEIL DE L'ORDRE
- 13 LA PROTECTION DU PUBLIC EN CHIFFRES
- 17 RENSEIGNEMENTS SUR LES DONNÉES : CONCLUSIONS DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE L'INITIATIVE SUR LES DONNÉES RELATIVES À L'ÉQUITÉ ET À L'INCLUSION
- 25 ÉTATS FINANCIERS

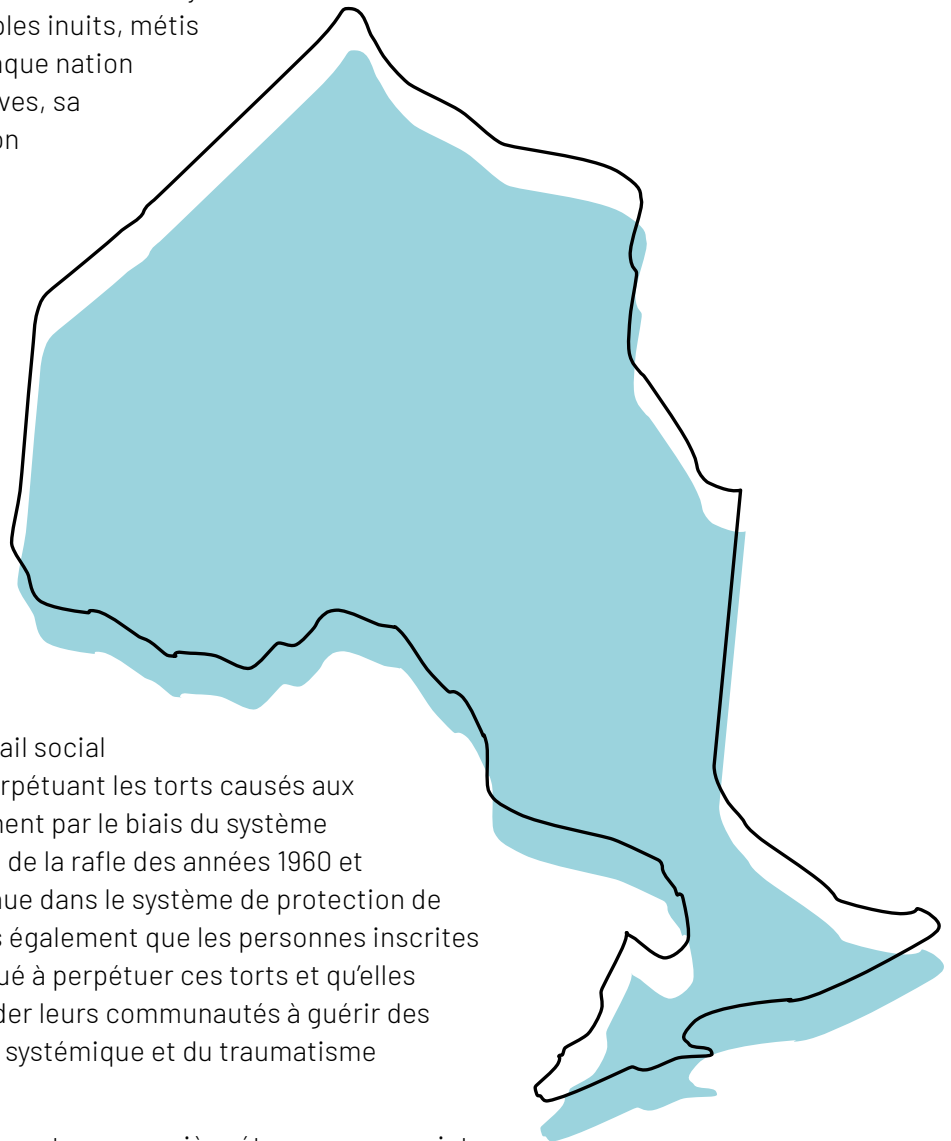


RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario reconnaît qu'il exerce ses activités sur le territoire ancestral d'un vaste éventail de peuples autochtones, dont une grande partie a été et reste occupée par des colons. L'Ordre est reconnaissant d'avoir le privilège de disposer de bureaux à Toronto, sur le territoire couvert par le pacte « wampum du plat à une cuillère », un traité conclu entre les Haudenosaunee et les Anichinabés en vertu duquel ils s'engagent à partager et protéger ce territoire dans un esprit de communauté.

Aujourd'hui, la province de l'Ontario reste le foyer d'une grande diversité de peuples inuits, métis et des Premières Nations. Chaque nation est unique dans ses perspectives, sa langue, son histoire, sa position actuelle et ses réalisations de demain. Nous encourageons toutes nos personnes inscrites à découvrir et à chercher à comprendre les communautés des Premières Nations qui vivent dans les territoires où elles exercent leur profession. Notre société actuelle est fondée sur le colonialisme et le génocide des peuples autochtones. Les professions de travailleur social et de technicien en travail social ont joué un rôle honteux en perpétuant les torts causés aux peuples autochtones, notamment par le biais du système des pensionnats autochtones, de la rafle des années 1960 et de la surreprésentation continue dans le système de protection de l'enfance. Nous reconnaissons également que les personnes inscrites autochtones n'ont pas contribué à perpétuer ces torts et qu'elles travaillent activement pour aider leurs communautés à guérir des conséquences de l'oppression systémique et du traumatisme intergénérationnel.

La reconnaissance du territoire est une première étape, pas un point final. L'Ordre œuvre activement à forger des relations constructives avec les personnes et les communautés autochtones, dans un esprit de partenariat, de collaboration, de vérité et de réconciliation. Nous avons, toutes et tous, un rôle à jouer dans le processus de guérison.



RÔLE DE PROTECTION DU PUBLIC DE L'ORDRE

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (l'Ordre) est l'organisme de réglementation de ces deux professions en Ontario. L'Ordre rend compte de ses activités au ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. Le rôle et le pouvoir de l'Ordre sont énoncés dans la [Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social](#).

L'Ordre a pour mandat de protéger le public contre les praticiens non qualifiés, incompetents ou inaptes. L'Ordre s'acquitte de son mandat comme suit:

- Il fixe les exigences d'entrée dans la profession pour s'assurer que seules les personnes ayant suivi une formation spécifique peuvent s'inscrire à l'Ordre.
- Il détermine le contenu du [Code de déontologie et manuel des normes d'exercice](#) et s'assure que toutes les personnes inscrites les respectent.
- Il tient un [Tableau public en ligne](#) sur les travailleuses et travailleurs sociaux et les techniciennes et techniciens en travail social inscrits en Ontario.
- Il exige que les personnes inscrites poursuivent leur apprentissage continu en participant au [Programme de maintien de la compétence](#).
- Il maintient des processus rigoureux de [plainte et de discipline](#).

Énoncé de vision : Avoir l'assurance que les professions dont nous réglementons l'exercice offrent un service sécuritaire, éthique et de haute qualité pour le bien-être du public.

Énoncé de mission : Nous engager à réglementer les professions de travailleuse sociale/ travailleur social et de technicienne/technicien en travail social en faisant la promotion d'une pratique éthique et professionnelle.

Valeurs : Nous estimons avoir réalisé notre mandat et notre mission lorsque les objectifs et les résultats de l'Ordre et du Conseil reflètent ce qui suit :

- **Conduite éthique :** Adopter un comportement équitable, inclusif, respectueux et bienveillant qui défend la dignité de chaque personne.
- **Obligation de rendre compte :** Servir et protéger le public en demeurant responsable, réceptif et transparent.
- **Efficacité :** Offrir des services en temps opportun, avec efficacité et de façon à obtenir des résultats.
- **Accent mis sur la communauté :** Collaborer en partageant différents points de vue, intérêts et identités afin que chaque voix soit entendue, valorisée, incluse et respectée.

PLAN STRATÉGIQUE

2024-2029

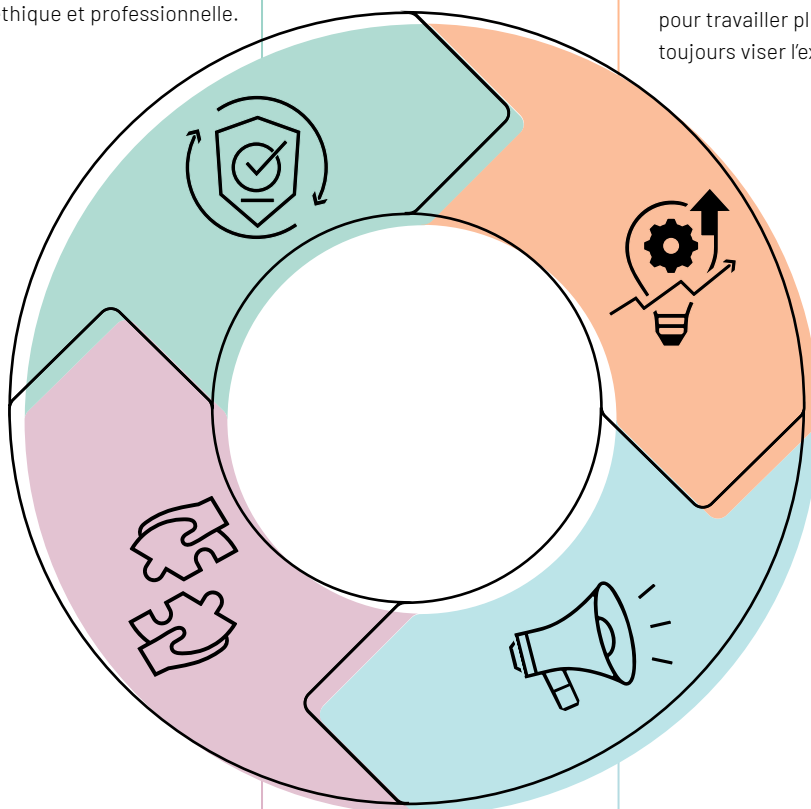
Le Plan stratégique 2024-2029 de l'Ordre s'appuie sur de solides bases de surveillance réglementaire et renforce sa détermination à respecter des normes élevées de pratique professionnelle et à protéger le public. Il reflète également l'engagement de l'Ordre envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et son engagement en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

EXCELLENCE RÉGLEMENTAIRE

Réduire les risques et les préjudices pour le public en adoptant des approches réglementaires qui servent la population et favorisent une pratique éthique et professionnelle.

AGILITÉ ORGANISATIONNELLE, INNOVATION ET EFFICACITÉ

S'adapter promptement aux changements, adopter la technologie pour travailler plus intelligemment, et toujours viser l'excellence.



COLLABORATION ET PARTENARIATS

Nouer des relations solides pour approfondir les connaissances, améliorer les normes professionnelles et renforcer la sécurité du public.

COMMUNICATION ET SENSIBILIZATION

Concevoir des communications claires, accessibles, régulières, informatives, et à l'écoute du public et des communautés.

MESSAGE CONJOINT

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA REGISTRATEURE ET CHEF DE LA DIRECTION

Le travail de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (l'« Ordre ») est ancré dans une intention claire : veiller à ce que le public puisse avoir confiance dans la compétence, l'éthique et le professionnalisme des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social. Le rapport annuel de cette année présente les efforts que déploie l'Ordre pour faire progresser son mandat de protection du public en renforçant la surveillance réglementaire, en encourageant une pratique éthique et professionnelle, et en accroissant la confiance dans les soins fournis par les membres des professions qu'il réglemente.

L'année 2025 a été particulièrement mémorable, car l'Ordre a fièrement célébré son 25^e anniversaire. Le 15 août, nous avons marqué les vingt-cinq ans de la proclamation de la [Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social](#) et de la création de l'Ordre. Ces 25 dernières années, notre organisation a grandi et évolué parallèlement aux professions qu'elle réglemente, tout en restant solidement ancrée dans les principes de reddition de comptes, d'exercice éthique de la profession et de protection du public. Guidé par sa mission, sa vision et ses valeurs, l'Ordre continue de renforcer la confiance du public qui soutient l'exercice de haute qualité des professions de travail social et de techniques de travail social dans tout l'Ontario.

La confiance du public commence par l'intérêt et le soin que l'on porte à ses proches. Bâtir et maintenir cette confiance exige une communication claire et accessible sur le rôle de l'Ordre dans la protection du public. Afin de mieux faire comprendre son mandat, l'Ordre a renouvelé sa campagne de sensibilisation du public : « *Si l'un de vos êtres chers a besoin d'aide, faites confiance à l'un(e) des nôtres pour l'épauler.* » Cette campagne renforce le lien entre les familles, les collectivités et les professionnels réglementés qui les servent. Les efforts de mobilisation ont ciblé intentionnellement les communautés noires et autochtones, conformément à l'engagement de l'Ordre envers l'équité, la diversité et l'inclusion. En faisant mieux connaître le rôle de surveillance de l'Ordre et les mécanismes de reddition de comptes qui soutiennent la pratique professionnelle, la campagne aide les Ontariennes et Ontariens à prendre des décisions éclairées et renforce la confiance dans les soins prodigués par les professionnels réglementés.

La confiance dans la réglementation est quant à elle renforcée par une gouvernance transparente et responsable. Cette année, le Conseil de l'Ordre a achevé la mise en œuvre de recommandations clés issues de l'examen de la gouvernance, qui visent à moderniser les structures de surveillance et les documents fondamentaux de l'Ordre. Nous avons procédé à un examen approfondi et à la mise à jour des règlements administratifs de l'Ordre, et des versions bilingues sont maintenant [consultables sur notre site Web public](#) pour la première fois de l'histoire de l'Ordre. L'élaboration d'un manuel de gouvernance consolidé a permis de regrouper les politiques de gouvernance, financières et opérationnelles approuvées par le Conseil au sein d'un cadre cohérent. L'établissement d'un cycle permanent de révision des politiques assure un alignement continu avec les meilleures pratiques de gouvernance et favorise une prise de décisions rapide, efficace et réactive, conforme au mandat de protection du public de l'Ordre.

Parallèlement à la priorité accordée à la transparence de la gouvernance et à la reddition de comptes, l'Ordre continue de faire progresser l'équité, la diversité et l'inclusion grâce à des perspectives fondées sur des données. Nous sommes ravis de communiquer les résultats de la deuxième année de notre [Initiative sur les données relatives à l'équité et l'inclusion](#), à laquelle 66 % des personnes inscrites ont choisi de participer. Les données démographiques recueillies sur une base volontaire permettent d'éclairer la prise de décisions fondées sur des données probantes et offrent un aperçu de la mesure dans laquelle la diversité du public ontarien se reflète parmi les personnes inscrites à l'Ordre. Nous utiliserons ces conclusions avec respect et diligence en vue de renforcer notre approche réglementaire, d'éliminer les obstacles systémiques et d'orienter les initiatives en matière d'équité qui reflètent la diversité des collectivités de l'Ontario. Nous vous invitons à examiner les tendances que la deuxième année de l'initiative a permis de cerner, à la [page 17](#) du rapport annuel. Nous partagerons d'autres informations avec vous au cours des prochaines années.

Tout au long de l'année 2025, le Conseil et le personnel ont travaillé de concert pour renforcer les systèmes de réglementation qui protègent vos proches, favorisent des services éthiques et empreints de compassion, et encouragent la reddition de comptes. Ce rapport annuel décrit quelques projets collaboratifs que nous avons mis en oeuvre pour protéger le public, l'année dernière. Pour de plus amples renseignements sur les activités du Conseil et des comités de l'Ordre, veuillez consulter le site [Web de l'Ordre](#).

Pour de plus amples renseignements sur les activités du Conseil et des comités de l'Ordre, veuillez consulter le site [Web de l'Ordre](#).

Nous profitons également de l'occasion pour remercier le Conseil de l'Ordre de son leadership et son dévouement constants. En 2025, nous avons accueilli les nouveaux membres élus du Conseil, Geneviève Côté, TSI, Bianca Lenarduzzi, TTSl, Suzanne (Sue) Oliver, TTSl, et Izabella Tinc, TTSl, ainsi que les nouveaux membres du public élus, Carina Chan, Janice McGurran et Alex Yuan. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude aux membres élus sortants, Daniel Afram, TSI, Dana Herriot, TTSl, Mukesh Kowlessar, TTSl, Sandie Sidsworth, TTSl, ainsi qu'aux membres du public Molly Luu et Alan Shephard, pour leurs contributions.

Pour l'avenir, l'Ordre continuera d'être guidé par ses engagements : agir de manière éthique, demeurer responsable et réceptif, fonctionner efficacement et donner la priorité à la collectivité. Vingt-cinq ans de réglementation ont renforcé un principe simple, mais puissant : la confiance du public se gagne grâce à une surveillance constante, des normes rigoureuses et un dévouement indéfectible envers la protection du public. Prises ensemble, ces responsabilités inspirent confiance dans nos services pour la population de l'Ontario.



Sanjay Govindaraj, MTS, TSI
Président du Conseil



Denitha Breau, IA, MSC, inf, MBA
Registrature et chef de la direction

COUP D'ŒIL

SUR LES PERSONNES INSCRITES À L'ORDRE

NOMBRE TOTAL DE PERSONNES INSCRITES À L'ORDRE AU 31 DÉCEMBRE 2025 :

34 110

TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS SOCIAUX :

28 297

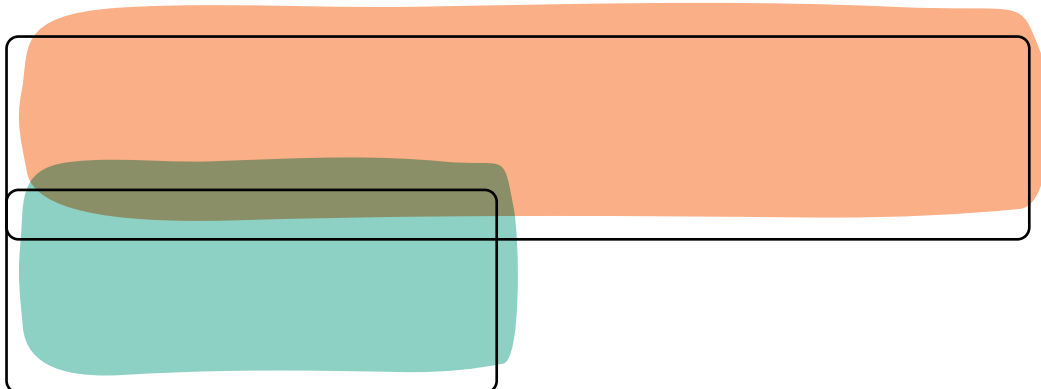
TECHNICIENNES ET TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL :

5 180

PERSONNES INSCRITES DANS LES DEUX PROFESSIONS :

555

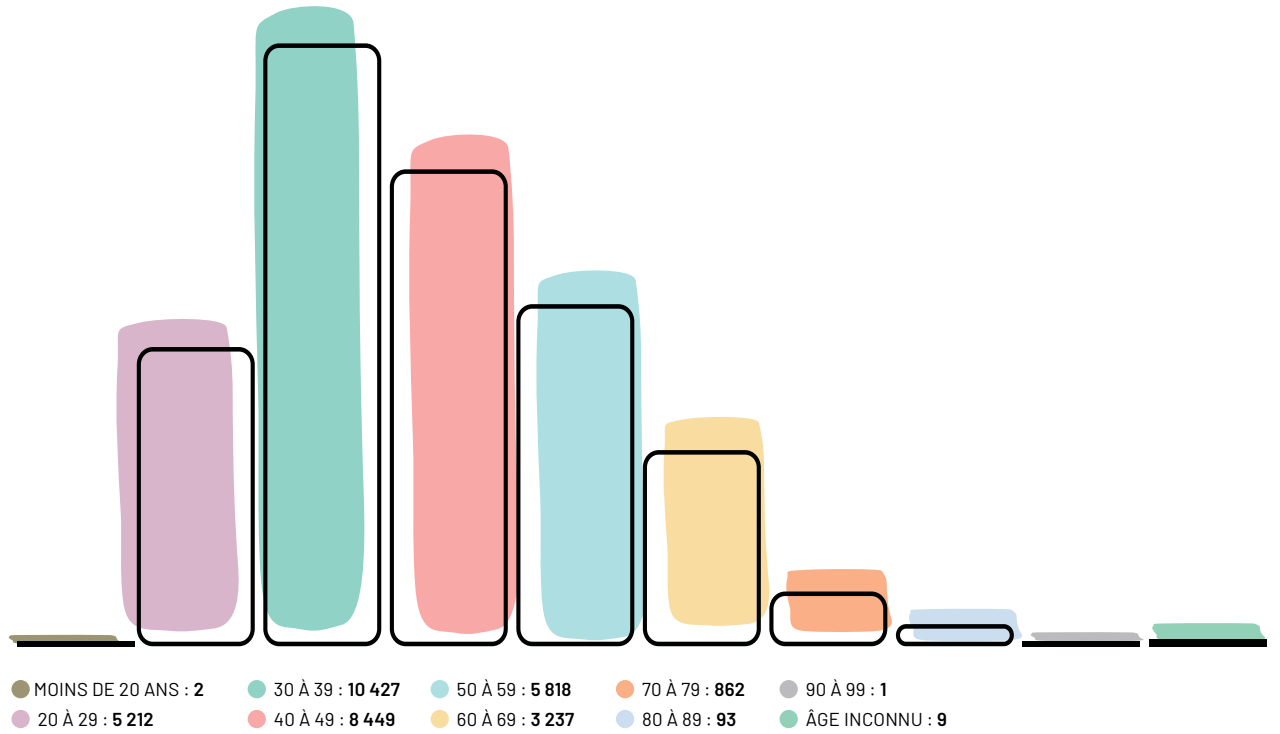
DEMANDEURS INSCRITS À L'ORDRE EN 2025 : 3 904 AU TOTAL



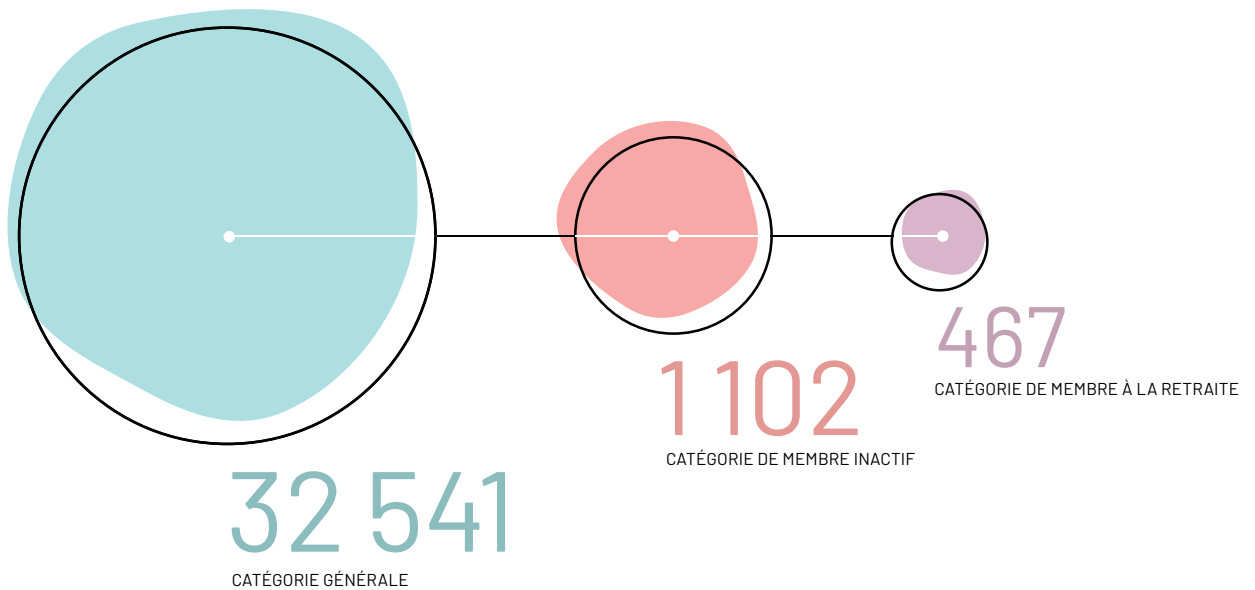
● TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS SOCIAUX : 2 648

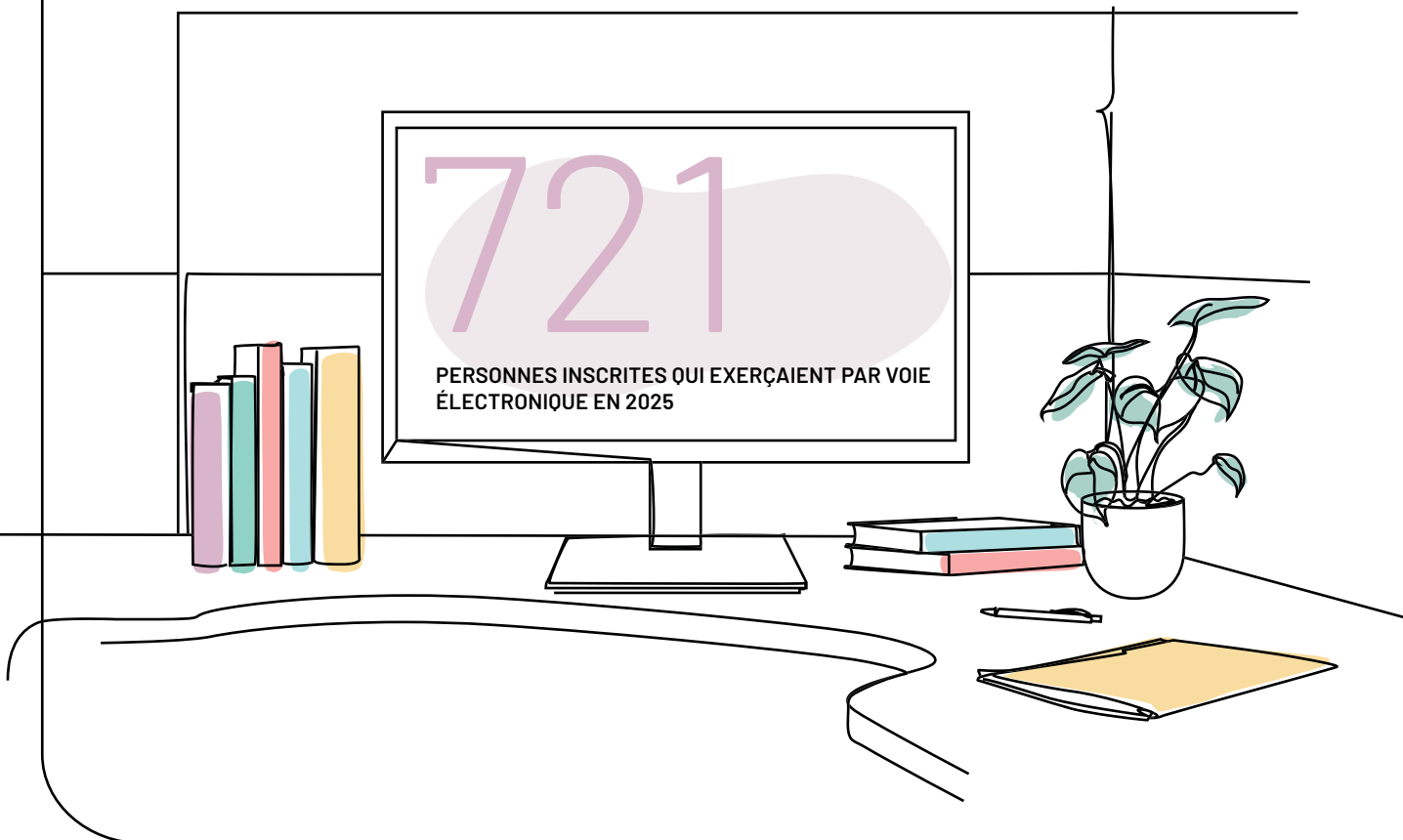
● TECHNICIENNES ET TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL : 1 256

ÂGE DES PERSONNES INSCRITES :

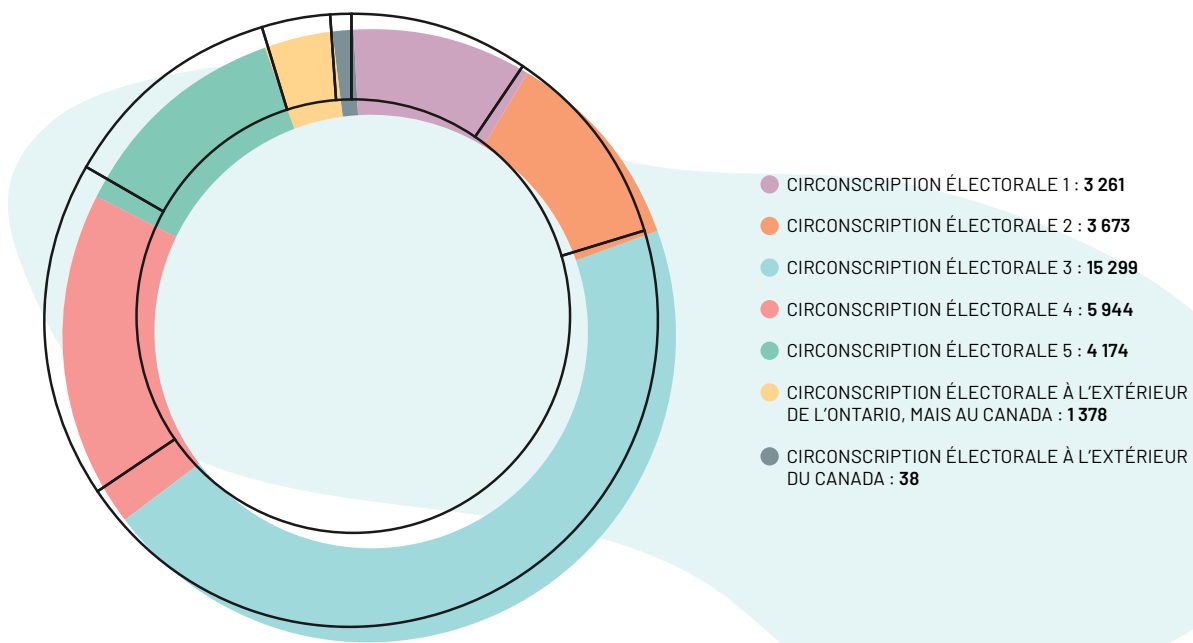


CATÉGORIES DE CERTIFICATS D'INSCRIPTION EN 2025 :





NOMBRE DE PERSONNES INSCRITES TRAVAILLANT DANS CHAQUE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE



LA CONFIANCE DANS LES SOINS :

LA RESPONSABILITÉ, LA PROTECTION DU PUBLIC ET L'EXCELLENCE PROFESSIONNELLE

L'Ordre s'est engagé à protéger le public en réglementant les professions de travailleur social et de technicien en travail social afin de promouvoir des soins sécuritaires, éthiques et efficaces. S'inspirant de son [Plan stratégique 2024-2029](#), l'Ordre contribue au perfectionnement de la réglementation, appuie une pratique éthique et axée sur la collectivité et manifeste son engagement constant à protéger les Ontariennes et Ontariens.

Une réglementation efficace dépasse le cadre de la simple surveillance. Nous continuons d'offrir une orientation, des ressources et des occasions de participation afin de soutenir la pratique professionnelle et de rehausser la confiance du public dans les professions. Par ce travail, l'Ordre veille au respect des normes, maintient la surveillance et accroît la confiance dans les soins. Les faits saillants qui suivent mettent en valeur des initiatives et des réalisations clés en 2025.

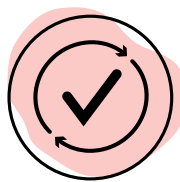
L'EXCELLENCE RÉGLEMENTAIRE : RENFORCER LES NORMES ET LA PROTECTION DU PUBLIC



En 2025, nous avons mis en place des initiatives qui ont consolidé la surveillance, la responsabilité et la sécurité. Ces mesures font état du souci constant de l'Ordre à protéger le public et à rehausser la confiance envers les professions réglementées sur lesquelles compte la population ontarienne. Voici des réalisations clés qui ont trait à notre engagement envers l'excellence réglementaire :

- Lancement du programme de **financement de la thérapie** afin de soutenir les personnes qui ont subi des agressions sexuelles de la part d'une personne inscrite à l'Ordre, d'offrir un appui essentiel aux personnes survivantes et de rehausser la sécurité du public.
- Mise en place de [l'exigence relative à la vérification de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables](#) à l'intention de toutes les nouvelles personnes qui présentent une demande d'inscription, un ajout important qui permet de protéger les familles et les communautés.
- Mise en œuvre d'**améliorations relatives à la gouvernance**, notamment par l'actualisation des [règlements administratifs](#) et des principes concernant les publications bilingues, et l'élaboration d'un Manuel de gouvernance en vue d'assurer les meilleures pratiques en matière de responsabilité, de transparence et de réglementation.
- Élaboration de nouvelles Notes sur la pratique :
 - [Votre pratique s'inscrit-elle dans le champ d'application de la profession?](#)
 - [L'empreinte numérique – l'importance de l'intégrité professionnelle](#)
- Mise à jour de la ressource sur la pratique [Aide médicale à mourir : quelles sont mes obligations professionnelles?](#)
- Mise à jour de [Lignes directrices de la pratique sur le consentement et la confidentialité avec les enfants et les jeunes](#), afin de veiller à ce que les directives soient conformes à la pratique actuelle.

AGILITÉ, INNOVATION ET EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLES : S'ADAPTER AU CHANGEMENT



L'Ordre a continué d'améliorer son efficacité opérationnelle et à se mettre au diapason des nouvelles réalités dans la pratique professionnelle. En nous adaptant de façon proactive, nous faisons en sorte que la surveillance réglementaire demeure efficace, pertinente et fiable. En 2025, l'Ordre est demeuré en phase avec cette priorité stratégique par le biais des réalisations ci-dessous :

- Présentation et participation à la communauté réglementaire dans le cadre de discussions sur **l'intelligence artificielle et l'assurance de la qualité**.
- Mise en place d'un **processus rationalisé de présentation de candidature en ligne** aux élections du Conseil.
- Examen des **politiques d'équivalence** en vue de rehausser les exigences relatives à l'entrée en service.
- Lancement du **programme de règlement rapide** des plaintes afin de résoudre les plaintes qui présentent un faible risque et de réduire au minimum les temps de traitement.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION : ACCROÎTRE LA COMPRÉHENSION DU PUBLIC



L'Ordre a continué de privilégier les occasions qui favorisent la compréhension, resserrent les liens avec la population de l'Ontario et contribuent à rehausser la confiance du public à l'égard des normes professionnelles. Nous reconnaissons que la confiance s'acquiert et qu'elle se maintient lorsque le public et les parties intéressées comprennent que la réglementation les protège et qu'elle est à leur service. L'Ordre a mis en place des initiatives démontrant son engagement envers la communication et la sensibilisation, notamment :

- Lancement d'une campagne de sensibilisation du public : « **Quand l'un(e) des vôtres a besoin d'aide, l'un(e) des nôtres peut l'épauler** » qui s'adressait à divers auditoires par l'intermédiaire d'interventions ciblées auprès des communautés noires et autochtones, d'organes de presse et d'établissements de soins de santé.
- **Partenariat avec AfroToronto**, une plateforme médiatique en ligne dirigée par des Noirs qui existe depuis longtemps au Canada, incluant de la publicité numérique payée, la publication d'articles et la participation de membres du personnel de l'Ordre dans son balado [Afropolitan](#).
- Tenue d'une **table ronde virtuelle** offrant aux employeurs des occasions de se renseigner sur l'inscription, les soutiens à la pratique et la protection du public.
- Publication des résultats de la première année de [l'initiative sur les données relatives à l'équité et l'inclusion](#), laquelle favorise la transparence et la responsabilité.



COLLABORATION ET PARTENARIATS : PROMOUVOIR DES SOINS ÉTHIQUES ET AXÉS SUR LA COLLECTIVITÉ



L'Ordre a continué de renforcer sa collaboration avec des partenaires professionnels et réglementaires afin de favoriser une pratique éthique et axée sur la collectivité. De telles relations permettent la mise en commun de ressources qui aident les personnes inscrites à offrir des soins de haute qualité et adaptés à la culture tout en maintenant la confiance du public. L'an dernier, l'Ordre a œuvré comme suit :

- Travail avec l'association des techniciens en travail social de l'Ontario (OSSWA) afin de faire reconnaître les [techniciens en travail social parmi les professionnels de la santé autorisés aux fins du crédit d'impôt pour frais médicaux](#), ce qui permet d'accroître l'accès des membres de la population ontarienne aux soins de santé mentale.
- **Publication** de l'article [Comprendre la compétence : Liste de vérification pour accomplir l'acte autorisé de psychothérapie](#).
- Présentation de **neuf séances** dans le contexte de la série **Un café avec l'Ordre** afin de favoriser les échanges avec les personnes inscrites et de soutenir la pratique professionnelle.
- Visite à **Fort Frances** en vue d'engager un dialogue constructif avec des partenaires locaux, d'approfondir la compréhension de l'Ordre des milieux de pratique dans le Nord de l'Ontario et d'appuyer la prestation de soins sensibles à la culture.
- Début des réflexions concernant un futur **groupe consultatif autochtone**, reconnaissant l'engagement soutenu de l'Ordre à l'endroit des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis et renforçant les perspectives autochtones dans le cadre du travail de l'Ordre.
- Participation à un groupe de **consultation avec d'autres ordres réglementaires de l'Ontario**, notamment l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, l'Ordre des diététistes de l'Ontario et le Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario, fournissant des commentaires sur les normes, les limites et les pratiques en matière de facturation.
- Contribution au document d'orientation intitulé [Communication de renseignements en situation de violence conjugale : lignes directrices à l'intention des professionnels](#) avec le **Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario**.

REHAUSSER LA CONFIANCE DU PUBLIC

Face à l'avenir, l'Ordre demeure déterminé à faire progresser la pratique professionnelle et à protéger l'intérêt public. En offrant une orientation et des ressources aux personnes inscrites, en renforçant les normes et en favorisant une participation constructive, il appuie une pratique éthique, responsable, efficace et axée sur la collectivité aux quatre coins de l'Ontario. Grâce à ces efforts, l'Ordre continue de fortifier son cadre réglementaire, de rehausser la confiance envers les professions de travailleur social et de technicien en travail social, et il poursuit son rôle d'organisme de réglementation de confiance qui tient compte des besoins en constante évolution des collectivités de l'Ontario.

2025-2026

CONSEIL DE L'ORDRE

Le Conseil de l'Ordre est le corps dirigeant et conseil d'administration composé de 21 membres qui définit l'orientation stratégique et politique de l'Ordre. Pour en savoir plus sur les activités menées par le Conseil de l'Ordre en 2025 et sur le travail de ses comités, veuillez consulter [notre site Web](#).

CONSEIL DE L'ORDRE (au 31 décembre 2025)



Nicole Bonnie,
membre du public



Carina Chan,
membre du public



Chisanga Chekwe,
membre du public



Geneviève Côté,
TSI



Charlene Crews,
TTSI



John Fleming,
membre du public



Woyengi (Gigi) Goary,
TSI



Sanjay Govindaraj,
TSI



Sana Imran,
TSI



Bianca Lenarduzzi,
TTSI



Carrie McEachran,
membre du public



Janice McGurran,
membre du public



Lori Monroe,
TTSI



Suzanne (Sue) Oliver,
TTSI



Mandi Olson,
TTSI



Marinna Read,
TSI



Candice Snake,
TSI



Izabella Tinc,
TTSI



Elayne Tanner,
TSI



Madimba Tshibuabua,
TTSI



Alex Yuan,
membre du public

MEMBRES SIÉGEANT À UN COMITÉ SANS ÊTRE MEMBRE DU CONSEIL (au 31 décembre 2025)

Amanda Bettencourt, TSI, TTSI

Derek Chechak, TSI

Lori Flinders, TSI

Michelle Gbuga, TSI, TTSI

Shelley Hale, TSI, TTSI

Chun Kit Leung, TTSI

Robert Nettleton, TSI

Kirstin Parry, TSI

Tatiana Portelli-Graham, TSI

Rita Silverthorn, TSI

Sandra Southwind, TSI

Sasha Waters, TSI

DÉLÉGUÉ(E)S COMMUNAUTAIRES (au 31 décembre 2025)

Natalie Dalcourt

Caitlin Ferguson

Rick Lamb

Adrita Shah-Noor

Kimberly Westfall-Connor

LA PROTECTION DU PUBLIC EN CHIFFRES :

PLAINTES ET DISCIPLINE

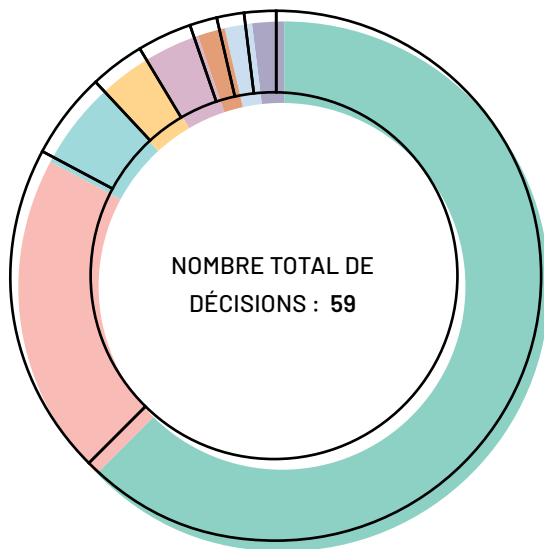
PLAINTES

Une [plainte](#) est déposée par une personne, généralement la ou le bénéficiaire de services, et la partie plaignante et la personne inscrite sont toutes deux parties à la plainte.

59 NOMBRE TOTAL DE NOUVEAUX CAS SOUMIS À L'EXAMEN DU COMITÉ DES PLAINTES

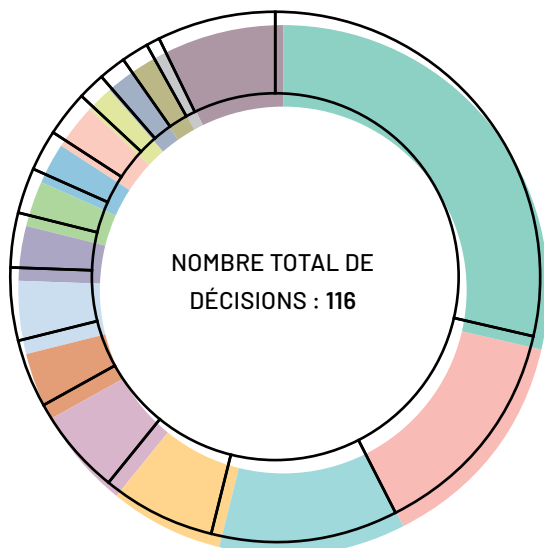
59 NOMBRE TOTAL DE DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ DES PLAINTES

Répartition des décisions



- AUCUNE ACTION REQUISE : 37
- PLAINTES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONSEILS DE NATURE RÉPARATRICE : 12
- PLAINTES JUGÉES FRIVOLES, VEXATOIRES OU CONSTITUANT UN ABUS DE PROCÉDURE : 3
- PLAINTES AYANT DONNÉ LIEU À UN AVERTISSEMENT LORS D'UNE COMPARUTION EN PERSONNE : 2
- PLAINTES RENVOYÉES DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE : 2
- PLAINTES RETIRÉES : 1
- ENGAGEMENT : 1
- AUTRE : 1

Répartition des motifs soulevés



- COMMUNICATIONS : 33
- CONFIDENTIALITÉ : 16
- CONDUITE ÉTHIQUE : 13
- PRÉJUGÉS : 8
- GARDE ET DROITS DE VISITE : 7
- LIMITES : 5
- HONORAIRES ET FACTURATION : 5
- CONFLIT D'INTÉRÊTS : 4
- CONSENTEMENT : 3
- DOCUMENTATION : 3
- ÉVALUATION INADÉQUATE : 3
- INCONDUITE SEXUELLE : 2
- ABANDON : 2
- RELATIONS DUELLES : 2
- SUPERVISION INADÉQUATE : 1
- AUTRES : 8

(Remarque : un seul cas peut souvent inclure plusieurs motifs liés au TS ou aux TTS)

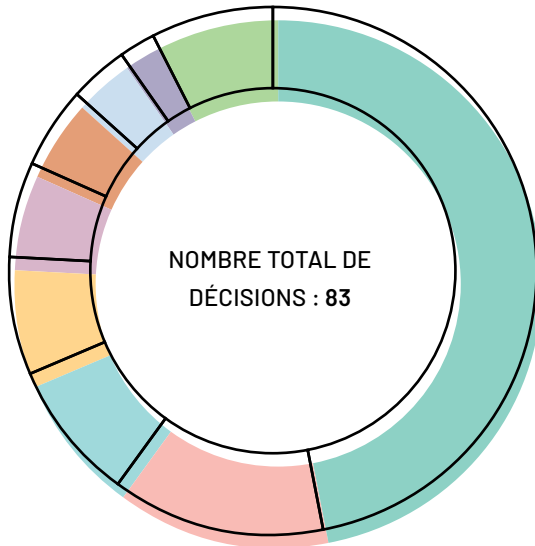
RAPPORTS

Un [rapport](#) est un document qui contient de l'information concernant une personne inscrite à l'Ordre qu'une autre personne ou une organisation souhaite porter à l'attention de l'Ordre ou est tenue de le faire.

61 NOMBRE TOTAL DE NOUVEAUX CAS SOUMIS À L'EXAMEN DU BUREAU

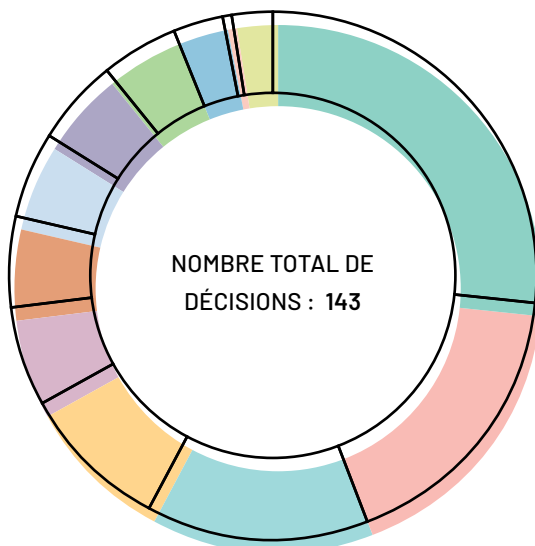
83 NOMBRE TOTAL DE DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU À L'ISSUE DE L'EXAMEN DES RAPPORTS

Répartitions des décisions



- NOMINATION D'UN ENQUÊTEUR : 39
- ENGAGEMENTS : 11
- PLAINTÉ RENVOYÉE DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE : 7
- AVIS D'INTENTION, OBJET : ÉVALUATION MÉDICALE INDÉPENDANTE : 6
- AUCUNE ACTION REQUISE : 5
- PLAINTES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONSEILS DE NATURE RÉPARATRICE : 4
- RENVOI POUR ÉVALUATION MÉDICALE INDÉPENDANTE : 3
- RAPPORTS RENVOYÉS DEVANT LE COMITÉ D'APTITUDE PROFESSIONNELLE : 2
- AUTRES : 6

Répartition des motifs soulevés



- CONDUITE ÉTHIQUE : 35
- LIMITES : 23
- INCONDUITE SEXUELLE : 18
- DOCUMENTATION : 12
- CONFLIT D'INTÉRÊTS : 8
- CONFIDENTIALITÉ : 7
- HONORAIRES ET FACTURATION : 7
- INCAPACITÉ : 7
- PROBLÈMES LIÉS À L'EMPLOI : 6
- FAUSSE DÉCLARATION SUR LA QUALIFICATION : 4
- ÉVALUATION INADÉQUATE : 1
- AUTRES : 3

(Remarque : un seul cas peut souvent inclure plusieurs motifs liés au TS ou aux TTS)

DEMANDES

454

Le Service des plaintes et de la discipline a reçu **454** nouvelles demandes en 2025.

De ce nombre, **58 %** étaient des plaintes et **42 %** étaient des rapports.

COMITÉS

VINGT-HUIT

Le **comité de discipline** a tenu **VINGT-HUIT** audiences en matière de discipline.

Les trois principales questions relatives à la discipline ont été :

- Inconduite sexuelle
- Limites
- Conduite éthique



Le **comité d'aptitude professionnelle** a tenu **QUATRE** audiences sur l'aptitude professionnelle.

138

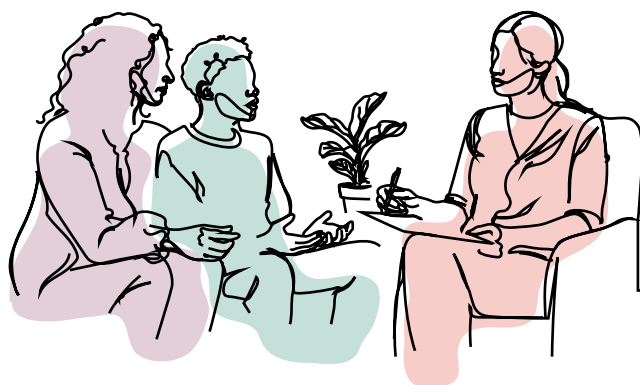
L'Ordre a enquêté sur **138 dossiers** relatifs à l'utilisation abusive des titres protégés de « travailleuse sociale/travailleur social », « travailleuse sociale inscrite/travailleur social inscrit », « technicienne en travail social/technicien en travail social » et « technicienne en travail social inscrite/technicien en travail social inscrit ».



LA PROTECTION DU PUBLIC EN CHIFFRES : PRATIQUE PROFESSIONNELLE

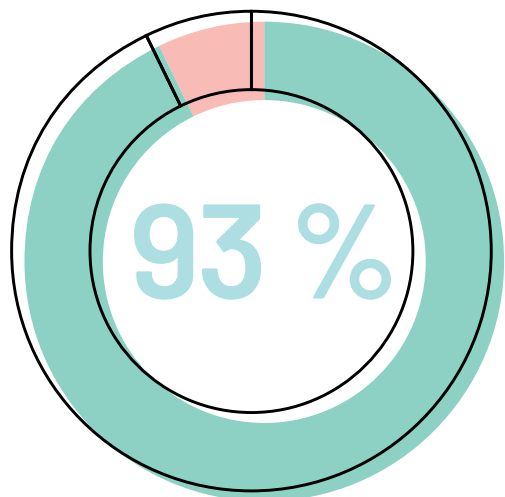
2 991

Le Service de la pratique professionnelle a répondu à **2 991** demandes de consultation.



1 011

De ce nombre, **1 011** consultations ont été planifiées au moyen du système de réservation en ligne que l'Ordre a lancé en 2024.



Le Service a obtenu un taux de conformité de **93 %** au PMC.

59

Le Service a donné **59** présentations :

- **21** présentations destinées aux programmes de travail social
- **20** présentations destinées aux programmes de techniques de travail social
- **18** présentations en milieu de travail

2 766

Le Service a répondu à **2 766** demandes de renseignements sur la pratique.

Les cinq principales questions soulevées ont porté sur :

- Consentement/confidentialité/devoir de mettre en garde ou de protéger : **382**
- Pratique privée : **345**
- Champ d'application : **282**
- Documentation : **247**
- Pratique hors province : **235**

Mentions honorables :

- Relations duelles : **205**
- Programme de maintien de la compétence (PMC) : **192**
- Supervision : **162**
- Psychothérapie : **150**

RENSEIGNEMENTS SUR LES DONNÉES : CONCLUSIONS DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE L'INITIATIVE SUR LES DONNÉES RELATIVES À L'ÉQUITÉ ET À L'INCLUSION

L'Ordre reconnaît que la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, et de la lutte contre la discrimination constitue des éléments importants de son mandat de protection du public. Si nous voulons réaliser des changements substantiels, nous devons d'abord mieux comprendre l'état actuel de la situation, y compris les obstacles pouvant exister et la diversité de la représentation au sein des professions du travail social et des techniques de travail social. Notre but est de nous assurer de prendre des décisions qui sont fondées sur des expériences vécues et une représentation authentique.

[L'initiative sur les données relatives à l'équité et à l'inclusion](#) invite les personnes inscrites à fournir volontairement des renseignements démographiques à leur sujet. L'initiative s'appuie sur le principe fondamental selon lequel on ne peut comprendre et améliorer de manière efficace que ce qui est mesuré. Notre objectif est d'utiliser les renseignements tirés des données pour nous aider à concrétiser notre engagement en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

Nous avons été tout à fait ravis du taux de participation à l'initiative au cours de la deuxième année et nous avons le plaisir de vous informer qu'environ 66 % des personnes inscrites ont choisi d'y prendre part.

66%

Personnes inscrites qui ont choisi de participer à la deuxième édition de l'initiative sur les données relatives à l'équité et à l'inclusion : **66 %**



Les renseignements ci-dessous mettent en lumière les principales tendances et conclusions que les données recueillies nous ont permis de dégager. Nous reconnaissons que ces renseignements ne brossent pas un tableau complet ni parfait des caractéristiques démographiques de l'ensemble des travailleuses et travailleurs sociaux et des techniciennes et techniciens en travail social, étant donné que la participation à l'initiative est volontaire. Ces renseignements constituent néanmoins un important point de départ qui permet de comprendre la diversité qui existe au sein des professions.

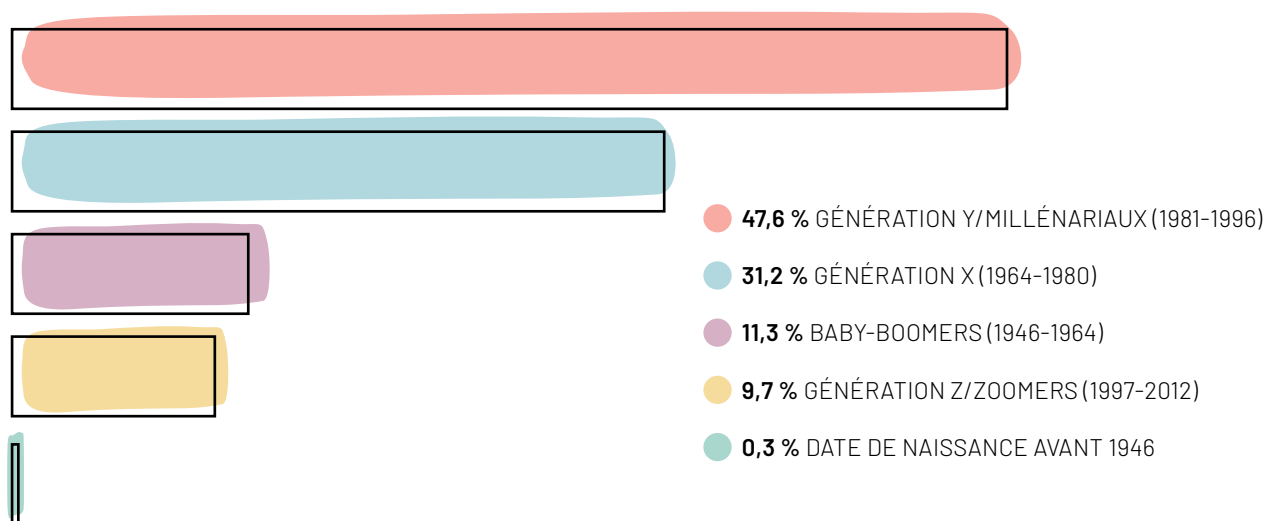
NOTRE DEUXIÈME ANNÉE EN CHIFFRES : CE QUE LES DONNÉES RÉVÈLENT

19 056

19 056 personnes inscrites ont consenti à partager leurs données dans le cadre de l'initiative sur les données relatives à l'équité et à l'inclusion.

Les données de la deuxième année de l'initiative ont montré une répartition démographique comparable à celle de la première année. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter [les Résultats de l'initiative sur les données relatives à l'équité et l'inclusion de la première année](#).

ÂGE DES PERSONNES INSCRITES RÉPARTIES PAR GÉNÉRATION



IDENTITÉ AUTOCHTONE - COMPARAISON AVEC L'ONTARIO

4,6 %

Participant(e)s qui s'identifient comme membres des Premières Nations, Métis et/ou Inuits : **4,6 %**.

En comparaison avec la population autochtone de l'Ontario : **2,9 %** (d'après le recensement du Canada de 2021).

2,9 %

IDENTITÉ RACIALE



11 663	BLANCHE
1 366	NOIRE
1 286	SUD-ASIATIQUE
766	INDIENNE DE L'EST
620	AUTOCHTONE
586	CARIBÉENNE
409	MOYEN-ORIENT
327	MULTIRACIALE
325	JE PRÉFÈRE NE PAS RÉPONDRE
305	LATINE
297	ASIATIQUE DU SUD-EST
195	JE M'IDENTIFIE À UN GROUPE NON RÉPERTORIÉ

IDENTITÉ RACIALE - COMPARAISON AVEC L'ONTARIO

32,3%

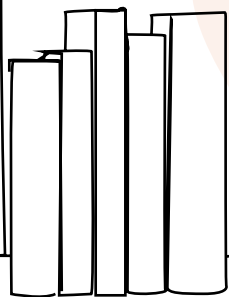
Participant(e)s s'identifiant comme des personnes racisées : **32,3%**.

Comparativement à **34,3%** des membres de la population ontarienne qui s'identifient comme des personnes racisées (d'après le recensement du Canada de 2021).

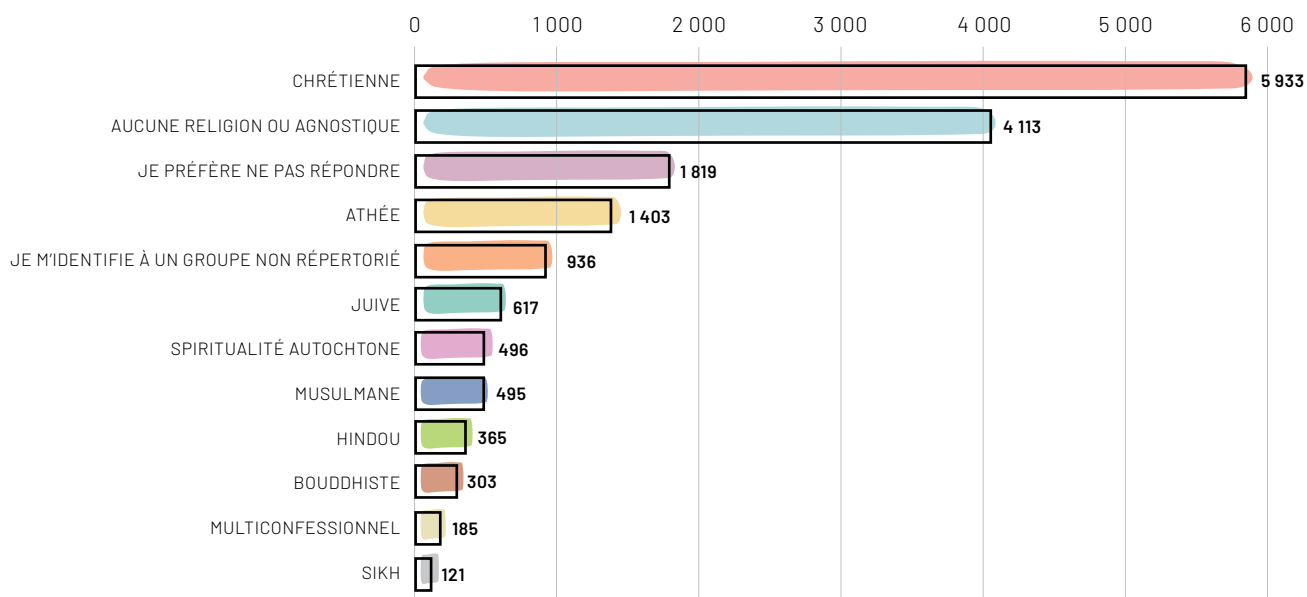
34,3%

IDENTITÉ ETHNIQUE : LES 50 IDENTITÉS ETHNIQUES EN TÊTE DE LISTE :

CANADIENNE-FRANÇAISE OJIBWÉ JUIVE ESPAGNOLE
 EST-EUROPÉENNE AFRICAINE
 FINLANDAISE CRIE ANISHINAABE POLONAISE SUISSE
 BELGE JAMAÏCAINE SUD-ASIATIQUE CANADIENNE CROATE
 CHINOISE BRITANNIQUE ANGLAISE UKRAINIENNE
 ITALIENNE SUÉDOISE AUTRICHIENNE NIGÉRIENNE
 ÉCOSSAISE NOIRE AMÉRICAINE IRLANDAISE RUSSE INDIENNE
 GUYANAISE CAUCASIENNE BLANCHE NORVÉGIENNE
 PAKISTANAISE MÉTISSE CARIBÉENNE EUROPÉENNE
 GALLOISE LIBANAISE GRECQUE INDIENNE DE L'EST
 FRANÇAISE PORTUGAISE NÉERLANDAISE PHILIPPINE
 ALLEMANDE TRINIDADIENNE DANOISE HONGROISE



AFFILIATION RELIGIEUSE ET SPIRITUELLE



LANGUES PARLÉES, AUTRES QUE LE FRANÇAIS OU L'ANGLAIS

Répondant(e)s qui ont déclaré maîtriser une langue autre que le français ou l'anglais : **4 551**.

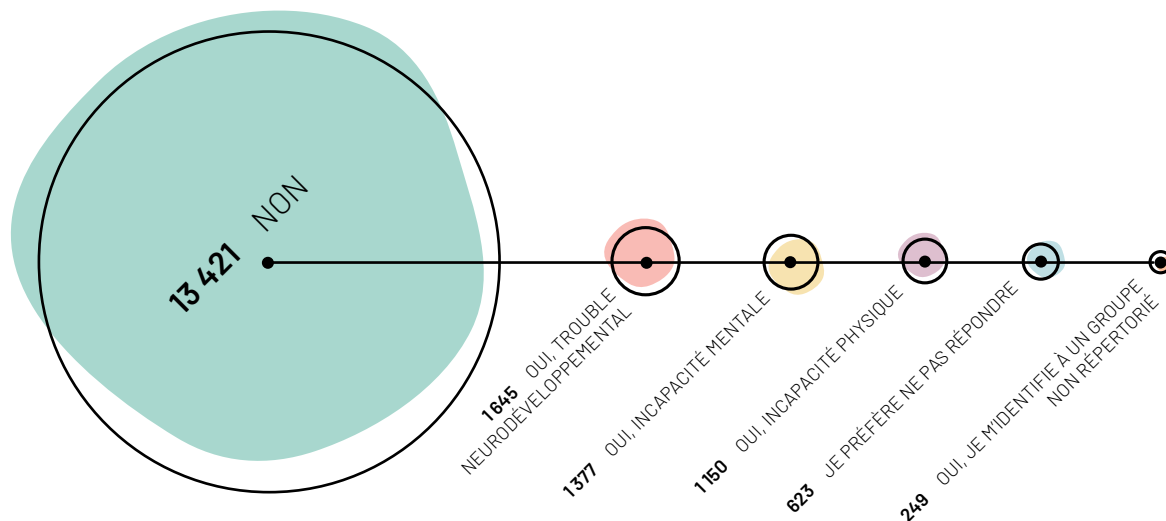
Les participant(e)s ont dit maîtriser plus de **200** langues. Les langues mentionnées le plus fréquemment sont :

Espagnol	509	Ourdou	181
Hindou	429	Pendjabi	176
Cantonais	328	Portugais	159
Malayalam	296	Arabe	139
Mandarin	247	Hébreu	105
Tamoul	233	Hébreu	104
Italien	184	Allemand	103



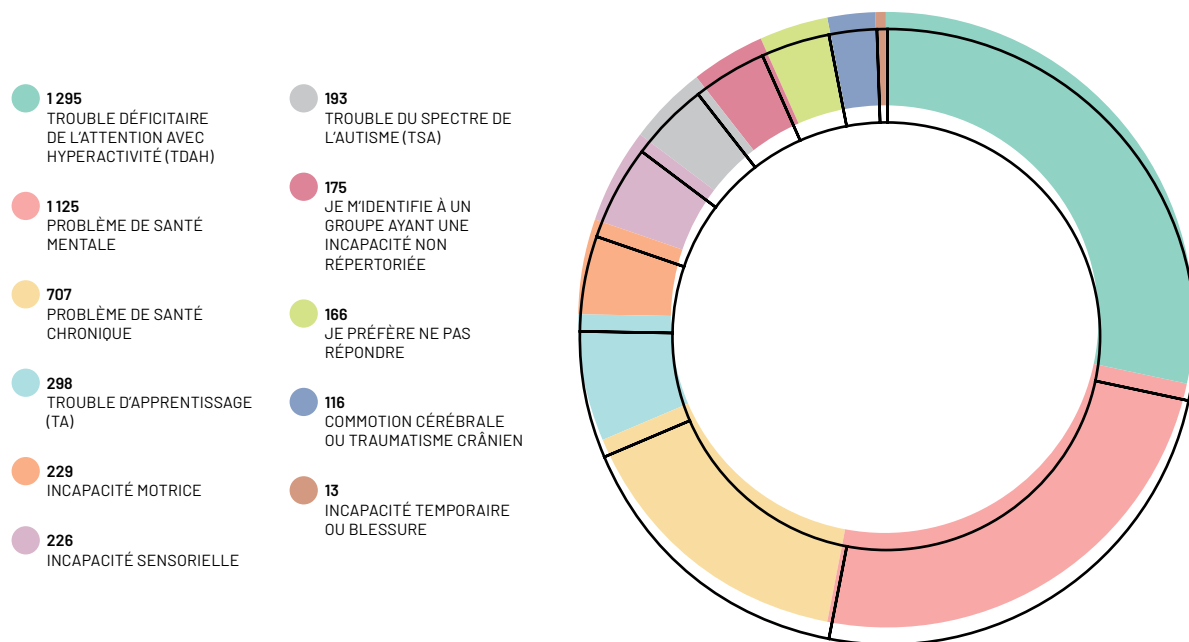
PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ

Les participant(e)s ont fourni les renseignements suivants concernant leur identité axée sur le handicap :



TYPES D'INCAPACITÉS

Les personnes inscrites qui ont participé à l'enquête ont indiqué présenter les types d'incapacités suivants :



TYPES D'INCAPACITÉS : COMPARAISON AVEC L'ONTARIO

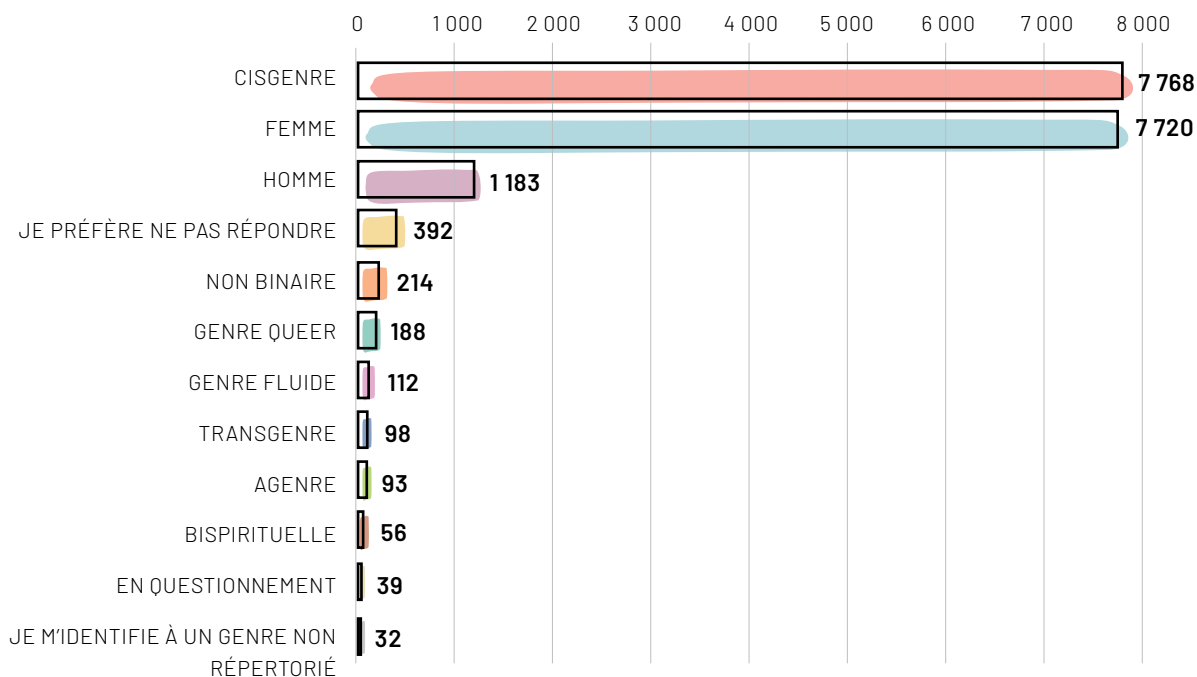
Participant(e)s qui disent être en situation d'incapacité : **23,9 %**.

23,9 %

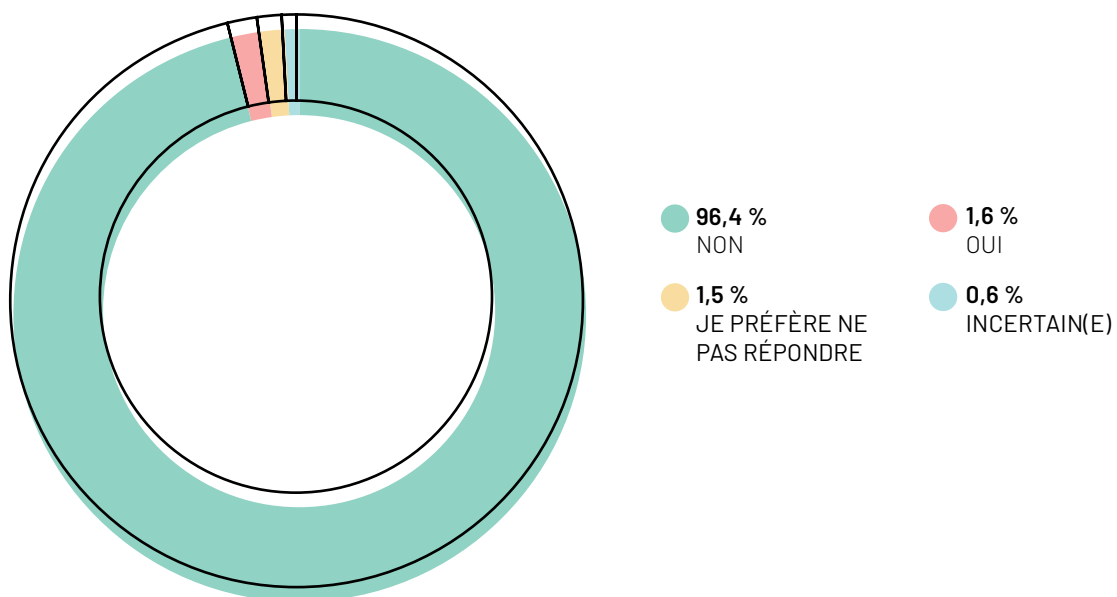
28 %

Comparativement à **28 %** des membres de la population ontarienne qui disent être en situation d'incapacité (d'après l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022).

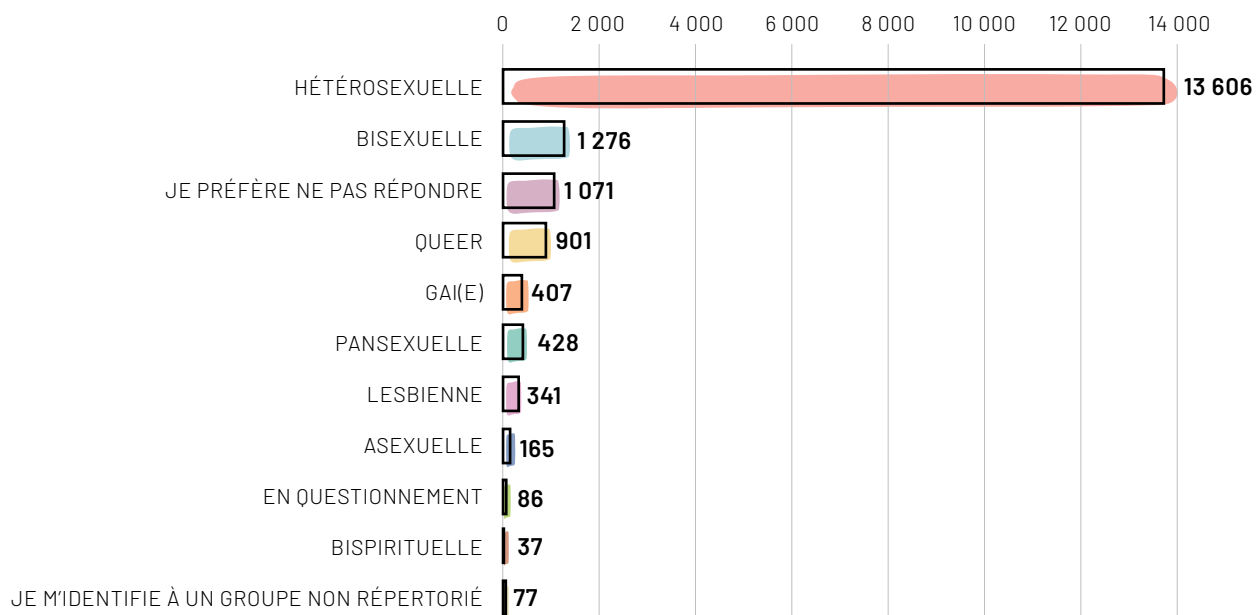
IDENTITÉ DE GENRE



TRANSIDENTITÉ



ORIENTATION SEXUELLE

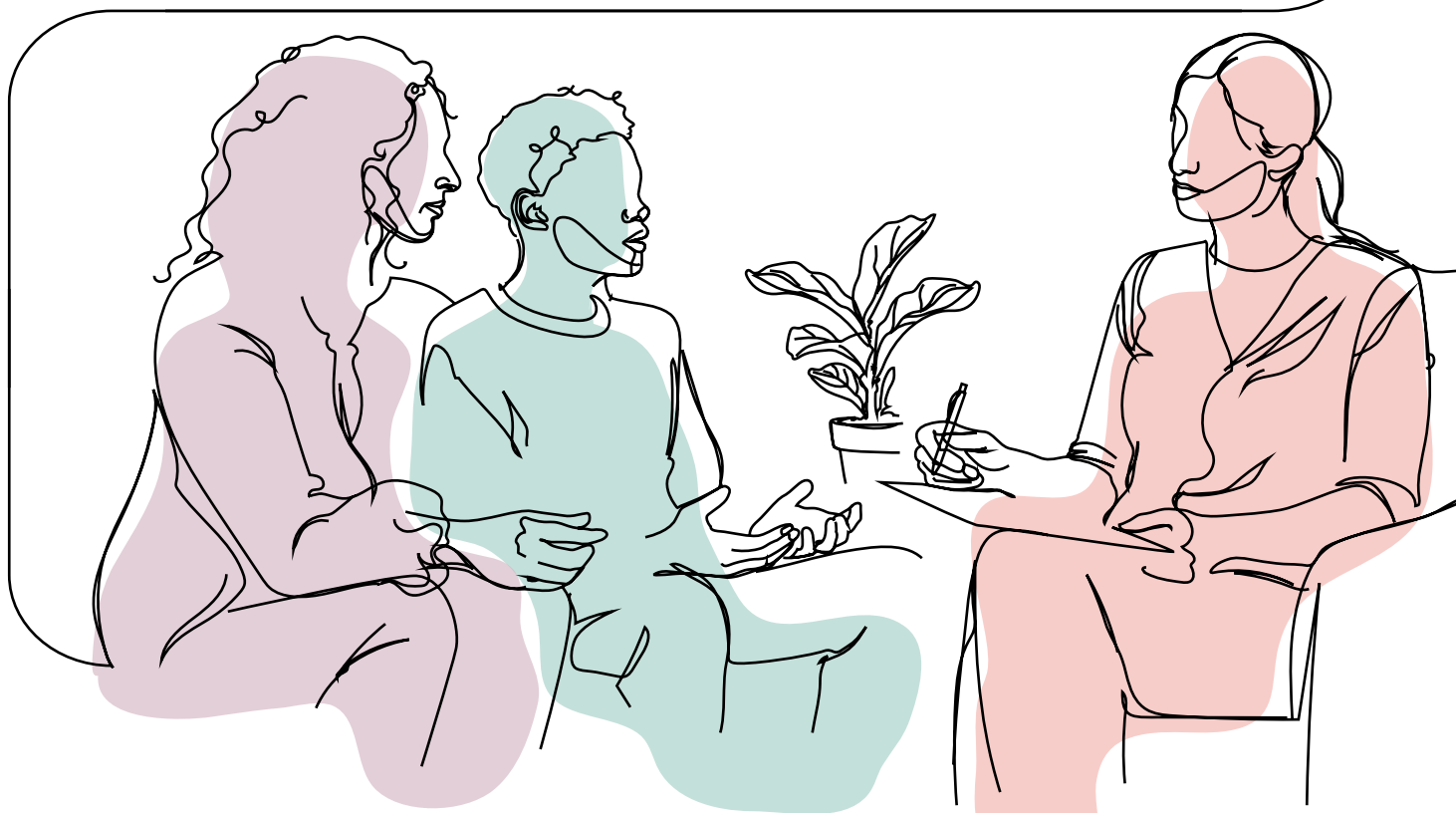


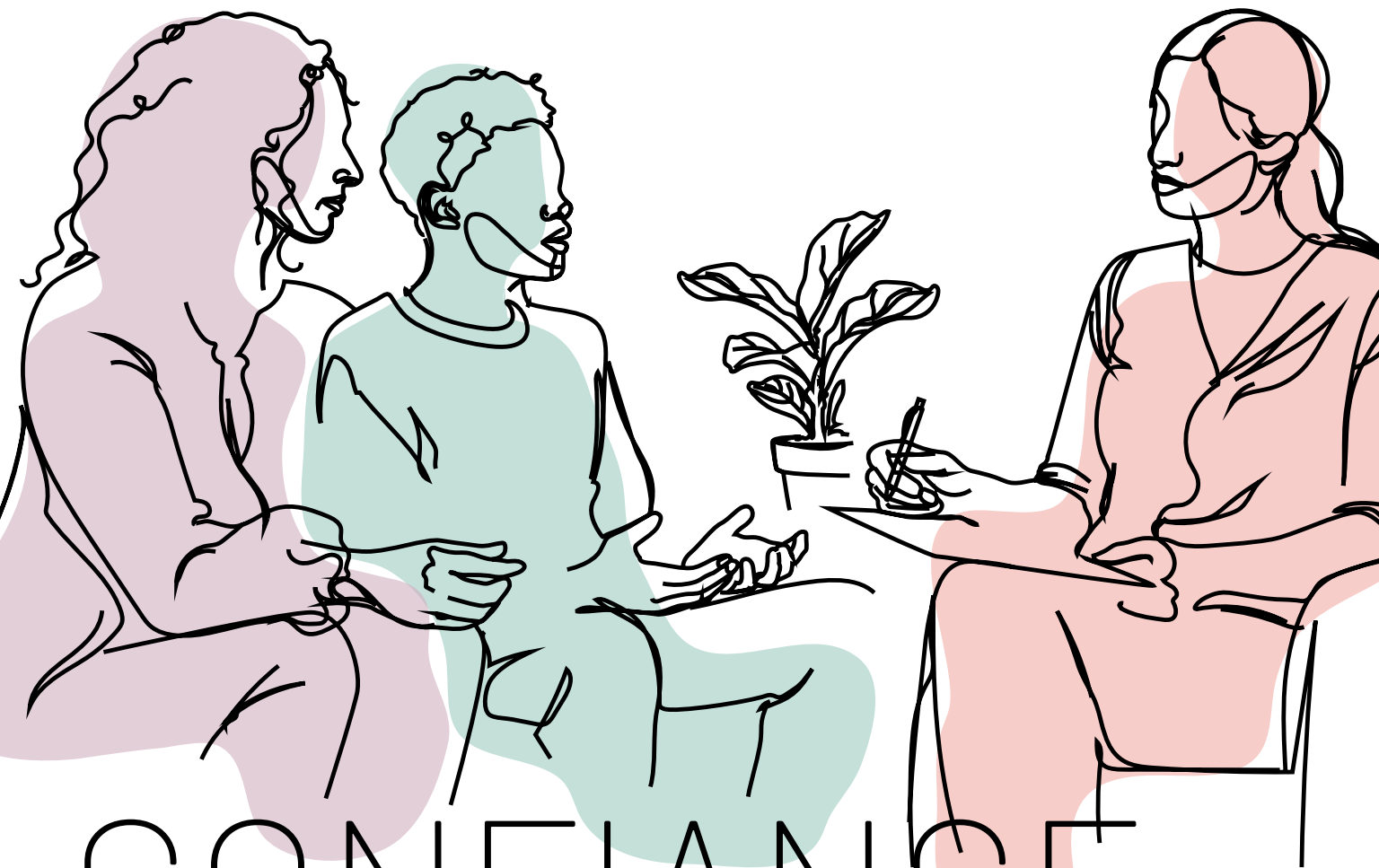
DES RENSEIGNEMENTS AUX RÉSULTATS : LES PROCHAINES ÉTAPES DE L'INITIATIVE

Grâce aux données initiales des deux premières années de l'initiative, nous commençons à collaborer avec nos groupes de consultation à remédier aux obstacles systémiques et à orienter les initiatives en matière d'équité afin de mieux servir la population de l'Ontario. Le travail de l'Ordre porte actuellement sur les points suivants :

- Présenter les conclusions aux enseignants en travail social et en techniques de travail social aux fins d'analyse des tendances potentielles entre la base de personnes inscrites à l'Ordre et leur population étudiante;
- Informer ses partenaires gouvernementaux des principales conclusions;
- Collaborer avec les associations professionnelles, qui peuvent préconiser une représentation plus diversifiée au sein des professions;
- Mettre en œuvre les commentaires recueillis auprès des personnes inscrites dans le cadre de son engagement en matière d'amélioration continue;
- Poursuivre sa collaboration avec le Conseil et le comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion afin de promouvoir des mesures importantes.

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à toutes les personnes inscrites qui ont choisi de participer à l'initiative sur les données relatives à l'équité et à l'inclusion. Grâce aux données que vous lui avez fournies, l'Ordre pourra prendre des décisions fondées sur des données probantes et obtenir des renseignements précieux concernant la mesure dans laquelle les personnes inscrites à l'Ordre sont représentatives de la diversité du public ontarien. Tout au long de ce parcours, nous poursuivrons notre engagement et notre collaboration de manière significative en utilisant ces données pour mieux servir la population ontarienne.





CONFIANCE DANS LES SOINS

**ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES
TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE
L'ONTARIO**

ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

31 DÉCEMBRE 2025

ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

31 DÉCEMBRE 2025

INDEX

Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers résumés

États financiers résumés

État résumé de la situation financière

État résumé de l'évolution de l'actif net

État résumé des résultats d'exploitation

Notes afférentes aux états financiers résumés

RÉSUMÉS

Aux personnes inscrites à l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario

Opinion

Les états financiers résumés, qui regroupent l'état résumé de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état résumé des résultats d'exploitation et l'état résumé de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes correspondantes, sont tirés des états financiers audités de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (« l'Ordre ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

À notre avis, les états financiers résumés ci-joints constituent un résumé fidèle des états financiers audités, selon les critères décrits dans la note 2.

États financiers résumés

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La lecture des états financiers résumés et du rapport des auditeurs sur ceux-ci ne saurait, par conséquent, se substituer à la lecture des états financiers audités et du rapport des auditeurs à ce sujet. Les états financiers résumés et les états financiers audités ne tiennent pas compte des effets des événements survenus après la date de notre rapport sur les états financiers audités.

États financiers audités et notre rapport à ce sujet

Notre opinion sur les états financiers audités, telle qu'énoncée dans notre rapport du 24 avril 2026, est inchangée.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers résumés

La direction est responsable de l'élaboration d'états financiers résumés conformément aux critères décrits dans la note 2.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion, à savoir si les états financiers résumés constituent un résumé fidèle des états financiers audités sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés*.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

11 mai 2026

Crowe Soberman LLP is a member of Crowe Global, a Swiss Verein. Each member firm of Crowe Global is a separate and independent legal entity. Crowe Soberman LLP and its affiliates are not responsible or liable for any acts or omissions of Crowe Global or any other member of Crowe Global. Crowe Global does not render any professional services and does not have an ownership or partnership interest in Crowe Soberman LLP.
© 2026 Crowe Soberman LLP

**ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES
TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE L'ONTARIO**
ÉTAT RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2025

2024

ACTIF

À court terme

Encaisse	7 478 461 \$	7 243 528 \$
Placements à court terme	11 086 437	7 424,280
Intérêts à recevoir	62 889	57 219
Charges payées d'avance et postes divers de l'actif	201 568	204 050

18 829 355 14 929 077

Placements à long terme

Équipement et améliorations des biens à bail	2 038 710	2 244 972
Logiciels	435 906	505 193
	5 473	7 035
Coûts de la mise en oeuvre de la base de données	1 771 462	1 781 307

23 080 906 \$ 19 467 584 \$

PASSIF

À court terme

Comptes créditeurs et charges à payer	2 742 687 \$	2 292 228 \$
Recettes reportées	9 606 596	8 414 146

12 349 283 10 706 374

Engagements et éventualités

ACTIF NET

Actif net investi en équipement, biens à bail, logiciels et mise en oeuvre de la base de données	2 212 841	2 293 535
Actif non affecté	8 518 782	6 467 675

10 731 623 8 761 210

23 080 906 \$ 19 467 584 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de l'état résumé de la situation financière

Au nom de l'Ordre

Membre du Conseil

Date

**ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES
TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE L'ONTARIO**
ÉTAT RÉSUMÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre

	Actif net investi en équipement, améliorations de biens à bail, logiciels et mise en oeuvre de la base de données	Actif non affecté	2025	2024
Solde, début de l'exercice	\$ 2 293 535	\$ 6 467 675	\$ 8 761 210	7 248 318
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux charges	(467 996)	2 438 409	1 970 413	1 512 892
Virement interfonds – investi en équipement et mise en oeuvre de la base de données	387 302	(387 302)	-	-
Solde, fin de l'exercice	\$ 2 212 841	\$ 8 518 782	\$ 10 731 623	8 761 210

Les notes ci-jointes font partie intégrante de l'état résumé de la situation financière.

**ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES
TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE L'ONTARIO
ÉTAT RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

Exercice clos le 31 décembre	2025	2024
Recettes		
Droits d'inscription	12 685 573 \$	11 657 343 \$
Frais de dossiers	502 300	535 900
	13 187 873	12 193 243
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	6 073 568	6 414 227
Frais juridiques	2 272 136	1 245 052
Location des locaux	750 444	724 524
Experts-conseils	447 270	392 052
Services infonuagiques	434 382	399 052
Publicité et promotion	426 488	458 763
Frais bancaires	293 166	262 142
Réunions du Conseil et des comités	267 115	211 806
Location et entretien	155 899	314 693
Perfectionnement professionnel	133 789	104 955
Téléphone	81 210	20 775
Audit et comptabilité	67 613	53 822
Fournitures de bureau	54 179	125 668
Assurance	46 854	44 527
Traduction	42 488	29 418
Impression et papeterie	26 635	12 433
Site Web	13 461	14 672
Frais de poste et de messagerie	806	2 488
Élection	-	4 068
Amortissement des coûts de mise en oeuvre de la base de données	335 849	333 247
Amortissement d'équipement et d'améliorations de biens à bail	129 722	132 691
Amortissement de logiciels	1 562	97 778
	12 054 636	11 398 853
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux charges avant d'autres revenus (charges)	1 133 237	794 390
Autres revenus (charges)		
Revenus de placement	478 656	507 092
Variation de la juste valeur des placements	359 383	237 494
Perte sur cession d'équipement et améliorations de biens à bail	(863)	(26 084)
	837 176	718 502
Excédent des recettes par rapport aux charges	1 970 413 \$	1 512 892 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de l'état résumé de la situation financière.

**ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES
TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE L'ONTARIO**
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS
31 DÉCEMBRE 2025

1. Organisation

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social (« l'Ordre ») a été institué le 1er mars 1999 en application de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social*. L'Ordre est un organisme sans but lucratif dont les objectifs sont de réglementer l'exercice du travail social et des techniques de travail social en Ontario, de régir ses personnes inscrites et de protéger l'intérêt public. L'Ordre est exempt d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « Loi »). L'inscription demeure valide tant que l'Ordre continue de satisfaire les exigences de la Loi et de la réglementation concernant les organismes sans but lucratif.

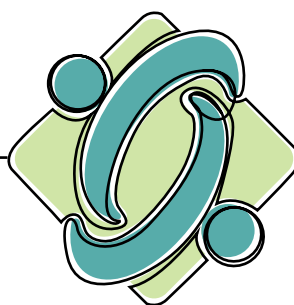
2. États financiers résumés

Les états financiers résumés sont tirés des états financiers annuels audités de l'Ordre pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Une copie des états financiers audités est conservée dans les dossiers de l'Ordre et peut être fournie sur demande.

Les critères appliqués par la direction lors de la préparation de ces états financiers résumés sont les suivants :

- (a) Les montants présentés dans ces états financiers résumés concordent avec ceux contenus dans les états financiers audités, ou peuvent être recalculés à partir de ces montants.
- (b) La direction est d'avis que les états financiers résumés contiennent l'information nécessaire et sont regroupés à un niveau approprié pour ne pas induire en erreur les utilisateurs.
- (c) La direction a déterminé que l'état des flux de trésorerie ne fournit pas de renseignements supplémentaires utiles et, à ce titre, ne l'a pas inclus dans les états financiers résumés.



**L'Ordre des travailleurs sociaux et
des techniciens en travail social de
l'Ontario**

250, rue Bloor est, bureau 1000
Toronto, Ontario M4W 1E6

Téléphone : 416-972-9882

Numéro sans frais : 1-877-828-9380

Télécopieur : 416-972-1512

ocswssw.org/fr/